



GESTION DES VOIES NAVIGABLES

LE MINISTÈRE FERME ÉGALEMENT LA PORTE À UN ÉTABLISSEMENT PUBLIC ADMINISTRATIF !

USEE CFDT 30 passage de l'Arche - 92055 LA DEFENSE CEDEX 04

CFDT.Syndicat@i-carre.net - www.cfdt-ufeem.org

tél : 01 40 81 24 00 fax : 01 40 81 24 05

25 MAI 2011

Réunion du 25 mai au ministère

CFDT : Christian Fourcoual, Freddy Hervochon, Patrick Grosroyat, Jean-François Pons, Denis Tondou

LE FEUILLETON DU CHOIX DE LA GOUVERNANCE CONTINUE !

La CFDT était venue à cette réunion, l'esprit constructif, prête à accepter de négocier sur un EPA, ceci sans préjuger de sa position finale.

Nous avons indiqué deux préalables :

- Pas de transfert du patrimoine
- Pas de recrutement nouveau sous statut privé à titre dérogatoire

Nous avons également demandé l'association future des représentants du personnel de VNF légitimement inquiets des conséquences d'un transfert à un EPA.

Or, après avoir ouvert en grand la porte à un Établissement Public Administratif lors de la réunion du 20 mai, le ministère a fait un pas en arrière 5 jours plus tard !

Le ministère sort du bois

Notre proposition de négociation sur un EPA, tel que présenté par l'administration dans son tableau de synthèse, a conduit le directeur adjoint du cabinet du ministre à dévoiler ses véritables intentions !

Il ne veut pas d'un EPA « normal » qui maintiendrait les agents des SN dans la sphère publique !

Il veut un EPA dérogatoire donc sui generis (un EPIC qui ne dit pas son nom) pour plus de souplesse afin de n'avoir aucune contrainte de recrutement. C'est à dire avoir la liberté de recruter sous statut privé sur tous les postes actuellement occupés par des fonctionnaires.

Le directeur de VNF a donné comme exemples : les besoins de recrutement sous statut privé pour le pilotage, la maintenance.

Le ministère a même indiqué ne pas vouloir se priver de recruter de l'encadrement sous statut privé.

C'est bien l'opportunité pour le ministère de se séparer des fonctionnaires à l'occasion de cette réforme qui prédomine ! Et cela sans avoir démontré une seule fois que le statut de fonctionnaire était un frein au développement de la voie d'eau !

Pour sortir du blocage prévisible, la CFDT a fait une proposition : l'identification dans le cadre d'un EPA « normal » des métiers et missions propres à l'EPIC actuel (commercial, développement...) dont les recrutements pourraient être maintenus à titre dérogatoire sous statut privé.

Refus du cabinet qui ne veut pas se lier en matière de statut de recrutement dans des cadres d'emplois FP ou privé !

Face au refus intersyndical du transfert du domaine, sans être convaincu de son bien fondé, le représentant de notre ministre a accepté néanmoins de ne pas le transférer.

Après une interruption de séance, l'intersyndicale a annoncé s'en remettre au personnel.

En réponse, le cabinet fera une nouvelle proposition d'Établissement Public avec telle ou telle organisation, d'ici la fin du mois. Il ne ferme pas la porte à la détermination de cadres d'emploi mais hors décret.

Un préavis de grève sera déposé par l'intersyndicale pour le lundi 6 juin.

Pour que le ministère renonce à ouvrir en grand les vannes du recrutements sous statuts privés en nous faisant prendre le chemin de la privatisation, la mobilisation devra être forte !